



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2024-025

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **SECRETARIAT GENERAL /**

971-2024-02-01-00008 - Arrêté modificatif SG/BCI du 1er février 2024 fixant la composition du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de la Guadeloupe (6 pages)

Page 3

# SECRETARIAT GENERAL

971-2024-02-01-00008

Arrêté modificatif SG/BCI du 1er février 2024  
fixant la composition du conseil économique,  
social et environnemental régional (CESER) de la  
Guadeloupe



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté modificatif SG/BCI du 01 FEV. 2024 fixant la composition  
du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la Guadeloupe**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
Préfet de la Guadeloupe,  
Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu la loi n°82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.4432-1 à R.4432-17 ;
- Vu le code du travail ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-1314 du 29 novembre 2004 modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire) et relatif à la composition des conseils économiques et sociaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;
- Vu le décret du Président de la République du 06 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, sous-préfet de Basse-Terre (classe fonctionnelle II) - M. Maurice TUBUL ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. LEFORT (Xavier) ;
- Vu l'arrêté SG/BCI du 20 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté modificatif SG/BCI du 19 décembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté SG/BCI du 26 décembre 2023 fixant la composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la Guadeloupe ;

- Vu l'arrêté SG/BCI du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe  
Administration générale – Ordonnancement secondaire – Permanence
- Vu l'instruction interministérielle du 11 décembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESEM, CCEE et CESECE) des collectivités relevant de l'article 73 de la constitution ;

Considérant que la désignation du représentant des organismes composés de plusieurs ordres n'est pas intervenue, conformément à la réglementation en vigueur, par accord entre les ordres concernés, dans les deux mois à compter de la publication de l'arrêté prévu à l'alinéa 1er de l'article R4432-10 du code général des collectivités territoriales et qu'il revient à l'autorité préfectorale d'y pourvoir par arrêté ;

Considérant la candidature présentée par le conseil départemental de Guadeloupe de l'ordre des médecins ;

Considérant la candidature présentée par l'ordre des experts comptables de la Guadeloupe ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture*

## ARRETE

**Article 1er :** le conseil économique, social et environnemental régional de la Guadeloupe comprend les membres suivants :

### **Collège 1 : entreprises et activités professionnelles non salariées (18 membres) :**

<b>Organismes</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Nom des représentants</b>
Chambre de commerce et d'industrie des îles Guadeloupe (CCIG)	2	Mme Edithe EVRILLUS M. Jacky NOC
Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Guadeloupe (CMAR)	2	M. Franck LASSERRE Mme Alexandra KANCEL
Union Des Entreprises MEDEF Guadeloupe (UDE-MEDEF)	2	M. Louis COLLOMB Mme Elaine POIRIER
Chambre d'agriculture de Guadeloupe (CHAG)	1	M. Joseph NESTY
Confédération des petites et moyennes entreprises de Guadeloupe (CPME)	1	M. Jean-Christophe BELIVIER

Fédération des très petites entreprises de la Guadeloupe "FTPE 971"	1	M. Alan NAGAM
Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics et Activités annexes de la Guadeloupe (FRBTPG)	1	M. Jean-Luc Olga LUBIN
Association des petites et moyennes industries (AMPI)	1	M. Christophe WACHTER
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Iles de Guadeloupe (CRPMEM-IG)	1	M. Charly VINCENT
Association Guadeloupéenne des Gîtes de France et du Tourisme Vert ( AGGFTV)	1	Vanessa MOZAR
Chambre syndicale régionale des agents de voyages Antilles Guyane	1	Mme Valérie AMBROISE
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Guadeloupe	1	M. Didier MARTINVALET
Jeunes Agriculteurs GUADELOUPE	1	Mme Annabelle MANNOU
Conseil des ordres de <b>médecins</b> , de pharmaciens, de sages-femmes et de chirurgiens-dentistes	1	Mme Catherine BILLOT-BOULANGER
Conseil des ordres des avocats, des <b>experts-comptables</b> , des géomètres et chambre des notaires	1	M. Philippe TROUPE

**Collège 2 : organisations syndicales des salariés et de la fonction publique (18 membres) :**

Organismes	Nombre de représentants	Nom des représentants
Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG)	6	Mme Pegguy CALIF Mme Sylvie COTRIE Mme Claudine MARATON M. Nestorius FAVEL M. Ruddy SALIBUR M. Elie VARIEUX
Confédération générale du travail de la Guadeloupe (CGTG)	4	M. Jean-Marie BRISSAC Mme Jeanise VIRASSAMY M. Jean-Pierre BADEN Mme Anita TORIN
Union régionale UNSA GUADELOUPE	2	M. Miche LETAPIN Mme Sandra MORVAN

Union départementale de Syndicats Force Ouvrière de Guadeloupe et des Collectivités territoriales de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (UDFO 971)	2	Mme Lydia HELMANY M. Max EVARISTE
Union syndicale Solidaire	1	M. Jean-Marc ANGELE
Union régionale des syndicats CFTC de La Guadeloupe	1	M. Eric LETAN
Union interprofessionnelle régionale CFDT de la Guadeloupe (UIR CFDT)	1	M. Henri BERTHELOT
Fédération syndicale unitaire (FSU)	1	M. Georges Edouard LIPARO

### Collège 3 : organismes qui participent à la vie collective (11 membres)

Organismes	Nombre de représentants	Nom des représentants
Union départementale des associations familiales de Guadeloupe (UDAF)	1	M. Alain LASCARY
Caisse d'allocations familiales de la Guadeloupe (CAF)	1	M. Cédric GEOLIER
Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe (CGSS)	1	M. Doctrové JANKY
Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail de Guadeloupe (ARACT)	1	Mme Marie, Chantal DUFLO
Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage Sociaux de la Guadeloupe (ARMOS)	1	M. Thierry ROMANOS
Union régionale « Mutualité française Guadeloupe »	1	M. Nestor BAJOT
Association « Kolektif Jénès Gwadeloup »	1	Mme Laurence MAQUIABA
Association de personnes handicapées « Soleil Kléré Nou »	1	Mme Valérie ARGENT
Jeune chambre économique de la Basse-Terre	1	Léone CHARABIE
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	1	Mme Murielle TOTO
Université des Antilles (UA)	1	Mme Laura CASSIN

**Collège 4 : Deux personnalités qualifiées qui concourent au développement économique et social de la région :**

- Madame Catherine CHOMEREAU-LAMOTTE
- Monsieur Rudy NAINAN

**Article 2 :**

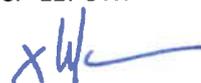
Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil économique, social et environnemental régional de la Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

01 FEV. 2024

Xavier LEFORT



**Délais et voies de recours –**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

